

En raison de la grève chez Postes Canada, ce rapide sera affiché publiquement sur le site Internet de la municipalité au www.st-gilles.qc.ca, sur les babillards de l'Hôtel de Ville, du Centre Récréatif et de la salle communautaire. Merci de votre collaboration, la direction générale.



Le Rapide

**De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles**

Jeudi, le 28 novembre 2024

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 647-24

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE
À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

AVIS est donné par le soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 647-24, règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Lotbinière

- Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était;
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 28^e jour de novembre 2024.

Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier